



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

terrorisme

Question écrite n° 1036

Texte de la question

Mme Martine Aurillac souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur plusieurs difficultés occasionnées par le plan Vigipirate dans la vie quotidienne des Parisiens, notamment en matière de stationnement et de propreté. En effet, l'interdiction de stationner le long des façades des crèches, des écoles, amène un grand nombre d'automobilistes à garer leur véhicule sur les trottoirs. Un allègement de ce dispositif limité au droit des seules entrées de ces établissements permettrait d'améliorer très sensiblement la situation tout en maintenant un degré de sécurité suffisant. De plus, la fermeture des poubelles sur les trottoirs conduit à une dégradation très importante de la propreté, en raison de nombreux déchets abandonnés dans les rues et les jardins. Cette situation, à une époque de l'année où les touristes sont très nombreux, donne à ces derniers une image déplorable de notre ville, malgré les efforts déployés par les services de la propreté. La réouverture de ces réceptacles ou leur remplacement par des sacs transparents est indispensable. Elle souhaiterait savoir s'il était envisageable, dans la mesure du possible, d'alléger le dispositif du plan Vigipirate dans les domaines du stationnement et de la propreté par les mesures évoquées ci-dessus.

Texte de la réponse

Les difficultés auxquelles sont confrontés les Parisiens depuis la mise en place du plan Vigipirate sont connues des services de la préfecture de police. Un allègement de ce plan ne peut être envisagé dans l'immédiat, compte tenu du contexte international. Les périmètres de sécurité autour des établissements scolaires et des crèches sont conservés et les arrêtés d'interdiction de stationnement sont maintenus. Toutefois, quelques aménagements locaux pourront être opérés en concertation avec les chefs d'établissements scolaires. A terme, la ville de Paris réalisera progressivement des aménagements de voirie qui se substitueront aux barrières mobiles de police. En ce qui concerne les nuisances liées à l'obturation des réceptacles à déchets, je puis vous préciser que des colonnes à verre et des caissons mobiles à encombrants pourront être réinstallés avec l'accord des commissaires d'arrondissement sur les voies situées à l'écart des principaux flux de circulation. Certaines corbeilles à déchets pourront être réouvertes selon les mêmes modalités. La ville de Paris installera à titre expérimental 1 500 poubelles transparentes de type CITEC et quelques poubelles anti-déflagration dans les sites les plus touristiques de la capitale : tour Eiffel, Notre-Dame, Trocadéro. Au 16 juillet 1997, l'état du parc en réceptacles de propreté et en colonnes à verre est le suivant : 8 004 réceptacles obturés ou déposés, soit 44 % du parc total, 493 colonnes à verre déposées, soit 46 % du parc total. Des instructions ont été récemment données aux commissaires de police, afin qu'ils reprennent contact avec les responsables locaux de la propreté de Paris et examinent les adaptations possibles.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1036

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2358

Réponse publiée le : 25 août 1997, page 2724